



1er avis du groupe de travail Culture :

ENJEUX ET ETAT DES LIEUX

**Proposition du
Conseil de Développement Erdre et Gesvres**

Juin 2012

SOMMAIRE

Sommaire	2
Le Projet Culturel de Territoire	3
Ce que c'est ?	3
Où en sommes-nous ?	3
Le travail du Conseil de Développement	4
La méthode :	4
Les membres du Groupe de Travail Culture :	4
Les 10 rendez-vous :	4
Mais aussi :	5
Les enjeux repérés par le Conseil de Développement	6
Le développement de la culture	6
Le développement du lien social	6
Le développement de l'identité du territoire	6
Le développement de l'éducation du spectateur.....	6
L'Etat des lieux vu par le Conseil de Développement.....	7
L'état des lieux global et spontané	7
Les rencontres :	7
L'Approche sectorielle	9
Vers un diagnostic partagé.....	13
Donner de la cohérence, combler les manques :	13
S'appuyer sur l'aide apportée par le Conseil Général :	13
Faire de la place aux artistes :	13

Ce que c'est ?

Le PCT est une démarche engagée par le Conseil Général de la Loire Atlantique en 2009 et proposée aux différents territoires qui la composent.

Cette démarche se déroule en deux étapes :

1^{ère} étape : convention de préfiguration d'un an, signée avec la CCEG le 21/09/2011 : « période préparatoire au conventionnement, dont l'objectif est la réalisation d'un diagnostic partagé en vue d'élaborer et de valider le projet culturel de territoire »

2^{ème} étape : convention territoriale de développement culturel. « Conventionnement sur 3 ans qui accompagne et soutient la mise en œuvre, la coordination et le financement du projet. » *Extrait de la convention de préfiguration.*

Le conseil Général ne cache pas ses priorités :

- la lecture publique
- l'éducation culturelle et artistique (notamment vers les scolaires)
- l'enseignement des arts et les pratiques amateurs (équipement des projets patrimoniaux inclus)

Nous ignorons si cette convention, à l'instar des Contrats de Territoire, est susceptible d'être reconduite, voire pérennisée.

Où en sommes-nous ?

En décembre 2011, le bureau d'étude Planeth Culture a été mandaté pour réaliser un diagnostic et apporter des éléments de réponses quant aux enjeux et aux objectifs à atteindre.

Sa mission se décompose en 3 phases d'après le cahier des charges :

- Phase 1 : Etat des lieux
- Phase 2 : Diagnostic partagé
- Phase 3 : Préconisations

Il a été convenu que le conseil de développement serait consulté à l'issue de chacune de ces phases.

Ce document, ici présenté, répond à la phase 1 : **Enjeux et état des lieux** de la manière suivante :

- **Les enjeux** repérés par le Conseil de Développement
- **L'état des lieux** global vu par le groupe culture du Conseil de Développement.
- **L'analyse du diagnostic réalisé par Planeth Culture** à travers les 4 thèmes indiqués au cahier des charges. A remarquer que 3 d'entre eux sont les axes privilégiés par le Conseil Général 44 que nous venons de citer.
- **La conclusion** émet quelques préconisations pour aller, ensemble, vers un diagnostic partagé.

LE TRAVAIL DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

La méthode :

Généralement, les groupes de travail du Conseil de développement respectent un cycle de réflexion en **5 temps** qui permet de garantir le respect d'une éthique de travail et d'élaborer des avis de qualité

Etape 1 : Appropriation et délimitation de la question posée - Choix de la méthode.

Etape 2 : Etat des lieux général de la question - Identification et priorisation des enjeux.

Etape 3 : Recherche de plusieurs solutions alternatives

Etape 4 : Choix d'une ou plusieurs solutions

Etape 5 : Choix du mode de diffusion, mise en œuvre et évaluation.

Les avis du CDEG doivent permettre d'éclairer les décisions des élus sous un jour nouveau en ouvrant les élus et l'administration à un **regard extérieur et complémentaire**; celui de « l'acteur-citoyen ».

Les membres du Groupe de Travail Culture :

BREGER	Jean-Claude	MEREL	Laurence
BURCKEL	Michel	MONDAIN	Régine
CORBIN GRUNER	Aude	PETERMANN	Jean-Louis
EFFRAY	Pierre	PICARD	Catherine
GARNIER	Laurent	POULIZAC	Marcel
HAURAIX-CERCLIER	Sylvianne	ROBIN	Pascal
LAVICE	Stéphane	SAILLY	Marie-Claude
LEGRAND	Gérard	PAGEAUD	Alphonse
MADOUAS	Hervé		

Les 10 rendez-vous :

31 mai 2011	1ère réunion du groupe « Culture » : présentation du contexte, délimitation du sujet
23 juin 2011	2ème réunion du groupe « Culture » : Rencontre des élus de la Commission Culture de la CCEG et présentation de la note de cadrage
6 septembre 2011	3ème réunion du groupe « Culture » : Point sur les étapes et échéances du projet culturel du territoire de la CCEG, définition des objectifs du groupe
4 octobre 2011	4ème réunion du groupe « Culture » : Compte rendu du Comité de pilotage CG44 / CCEG du 21/09, réflexion sur les enjeux définis par les élus dans la note de cadrage notamment : « Favoriser la culture pour tous » et « Garantir un équilibre de l'offre culturelle sur le territoire, et avec quelles notions de proximité et/ou éloignement »
8 novembre 2011	5ème réunion du groupe « Culture » : Réflexion sur : « qu'est ce que la culture ? », « qu'attendons-nous du projet culturel du territoire ? », repérage des forces et faiblesses du territoire.

	Courrier aux élus de la CCEG : informer sur les objectifs et orientations du groupe Culture, interpellé sur le manque d'information et de communication sur l'offre culturelle, sur la concertation des associations locales dans le cadre du PCT, demander des temps de dialogue commun et les diagnostics bibliothèques et écoles de musique
7 décembre 2011	6ème réunion du groupe « Culture » : Visite de l'Espace Culturel Cap Nort, intervention de François Allaert, responsable du service culturel de Nort sur Erdre et directeur de Cap Nort
24 janvier 2012	7ème réunion du groupe « Culture » : Information courrier-réponse de la CCEG, travail sur le cahier des charges d'un agenda culturel
6 mars 2012	8ème réunion du groupe « Culture » : Rencontre avec les bibliothécaires du territoire Courrier aux élus de la CCEG : proposition du cahier des charges pour un agenda culturel aux élus de la CCEG
26 avril 2012	9ème réunion du groupe « Culture » : Retour sur la présentation du diagnostic de territoire réalisé par Planeth Culture, point de vue de Marcel Poulizac sur la partie Patrimoine de l'état des lieux.
5 juin 2012	10ème réunion du groupe « Culture » : Information courrier réponse de la CCEG, travail sur l'avis à travers le tableau sectoriel

Mais aussi :

Entre ces réunions, les membres du groupe se sont et ont été alimentés en données de diverses sources : spectacles partagés, journaux spécialisés, débat au sein de l'EPCC Onyx, rencontres avec des artistes et pratiquants, atelier de l'observatoire des politiques culturelles, revue place publique... Beaucoup de données ont été échangées et partagées.

Vis-à-vis de la méthode de travail :

- l'étape 1 s'est terminée lors de notre 5^{ème} rendez-vous,
- l'étape 2 est en cours depuis le 6^{ème},
- l'étape 3 a été mise en route dès le 8^{ème} rendez-vous avec la proposition d'agenda culturel.

Durée estimée du groupe : de mai 2011 à décembre 2012

LES ENJEUX REPERES PAR LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Le développement de la culture

De manière générale, le groupe souhaite que cette réflexion autour du Projet Culturel de Territoire aboutisse à de belles rencontres, des rendez-vous incontournables, des événements marquants : plus d'actions, plus de vie ensemble, plus de culture !

Nous souhaitons que se crée une **émulation culturelle** sur le territoire.

Les moyens envisagés pour y parvenir sont :

- de s'appuyer sur les initiatives et les ressources locales déjà existantes, les mettre en valeur pour créer les conditions de leur enrichissement.
- d'offrir la possibilité de mutualiser les forces entre les associations, de coordonner les manifestations entre elles, d'organiser des formations qualitatives pour les artistes professionnels ou pas
- de permettre des rencontres et des échanges entre les arts
- de faire connaître et valoriser ces initiatives.

Le développement du lien social

Nous souhaitons que soit mise en œuvre une **culture pour tous** :

- répartie sur le territoire et/ou bien desservie par des transports en communs,
- accessible à tous, proposant des tarifs réduits pour les personnes âgées, les étudiants, les chômeurs, les familles nombreuses
- connue et reconnue grâce à des moyens d'information et de communication simples et pratiques, qui deviendront vite des repères.

Exemples : les calicots au rond point de Sucé sur Erdre, notre projet d'agenda culturel.

Le développement de l'identité du territoire

On entend souvent le regret que notre territoire n'a pas d'identité. En fait, il n'a pas de raison d'en avoir une et laquelle, d'ailleurs. Cependant, l'identité d'une personne ou d'un groupe, comme celui des habitants de ce territoire par exemple, peut trouver à se révéler à travers les échanges, la construction communautaire, la préservation d'un art de vie ou de savoirs faire, le partage de festivités. Les manifestations culturelles représentent un vecteur fort de partage de valeurs qui détermine de facto une identité commune, celle d'un territoire où l'on a plaisir à vivre ensemble. Nous préconisons donc une **culture de tous** qui donnera à notre territoire une identité à ce jour inconnue car non révélée.

Le développement de l'éducation du spectateur

Les enfants ne pourront être les spectateurs de demain que s'ils sont sensibilisés jeunes à l'art. Chaque élève devrait bénéficier d'un **parcours culturel au long de sa scolarité** lui permettant de découvrir tous les arts : arts du spectacle vivant (théâtre, cirque, marionnettes), arts visuels dont cinéma, arts sonores et musicaux...

C'est vrai, quelques dispositifs existent comme le partenariat avec le grand T, musique et danse et le projet « école et cinéma » mais ils sont insuffisants :

- Il n'existe plus de spectacle à destination des écoles au niveau du Tout Petit Festival.
 - Malgré une programmation riche à Cap Nort, aucun spectacle n'est destiné aux scolaires.
- Il est dommage d'être obligé d'emmener des classes entières à l'Onyx ou dans un autre lieu nantais vu le coût des transports mais il n'y a pas de spectacles programmés pour les scolaires sur le territoire.

Pour les jeunes et les adultes, nous manquons de lieux d'exposition de photographie, de peinture, d'installations, d'arts plastiques, de vidéo.

L'état des lieux global et spontané

Avant d'obtenir les chiffres, les données sur l'état des locaux, le nombre de bénévoles... nous avons déjà une vision générale et immédiate des forces et faiblesses du territoire en matière de culture.

Côté forces, 3 aspects se rejoignent :

- La richesse, la diversité des initiatives locales
- La curiosité et l'envie des gens (nombre important de bénévoles) à participer activement, à favoriser les activités culturelles entreprises
- La multitude et la diversité des associations culturelles

En regard, nous avons relevé **les faiblesses** suivantes :

- L'absence d'information régulière, centralisée et accessible sur l'offre culturelle du territoire
- Une méconnaissance des acteurs entre eux (associations, artistes)
- L'absence de mutualisation pérenne de projets, moyens, compétences, locaux entre les associations entre elles, ainsi qu'entre les associations et les communes.
- L'absence de lieux d'expositions et le manque d'équipements de diffusion culturelle sur le territoire.
- L'absence d'un lieu emblématique réservé à la culture car la salle de spectacle Cap Nort est aussi utilisée comme salle polyvalente, salle des fêtes et qu'elle ne programme pas suffisamment de dates dans l'année pour être identifiée comme telle.
- Les difficultés d'accès à l'offre culturelle avoisinante (distance, tarifs) sur Nantes, Orvault, La Chapelle sur Erdre, Carquefou, Châteaubriant, St Nazaire. La difficulté de proposer des prestations aussi qualitatives, à des tarifs corrects, sans aide ni support.
- L'insuffisance de spectacles sur le territoire réservés aux scolaires
- Le manque de soutien aux artistes locaux

Les rencontres :

Cette première ébauche de diagnostic a ensuite été confrontée :

- aux données récoltées par la CCEG sur les écoles de musiques et les bibliothèques,
- aux rencontres organisées vers les bibliothécaires, le responsable de Cap Nort : François Allaert et les différents responsables d'associations et/ou artistes qui ont souhaité nous rencontrer.

Elle a ainsi été enrichie et confortée.

Les bibliothécaires :

Les bibliothèques sont le seul service public municipal à être assuré, en grande partie, par des bénévoles.

Après avoir réalisé le diagnostic sur les bibliothèques, Amélie REMEAU anime aujourd'hui un groupe de réflexion de bibliothécaires professionnels et bénévoles sur l'évolution des bibliothèques du territoire, les progrès à y apporter, les moyens à mettre en œuvre.

Les actions collectives à mettre en œuvre, d'après elle, sont en priorité :

- la carte unique pour tout le territoire car la mise en réseau informatique est faite
- la gratuité de l'inscription.

Nous avons le sentiment que l'envie d'avancer, de progresser est là mais muselée, brimée par l'attente. **La volonté, la prise de décision politique fait défaut** : les initiatives restent municipales, sans coordination entre elles.

Les acteurs du spectacle vivant :

Quelques-uns des membres du groupe de travail s'occupent de festivals : le Grandchamp'Bardement, les Artistes en Erdre, les rencontres Marsiennes, le festival Polyglotte...

Ces manifestations, à peine citées dans le diagnostic de Planeth Culture, constituent un éveil à la culture pour tous, créent du lien social à leur création, pendant leur mise en œuvre et jusqu'à leur aboutissement. La majorité d'entre elles ne reçoit pas d'aide publique. Elles sont pourtant le foisonnement culturel existant sur lequel l'action à venir devrait se pencher et se baser pour les aider à progresser, à s'enrichir, à se développer.

Le manque de reconnaissance perçu à travers le diagnostic de Planeth Culture et identifié comme étant celui des élus locaux, les a rendus très amères. D'après eux, cet état de fait ne peut que conduire, à terme, à leur disparition :

- démotivation des acteurs,
- risque de leur départ vers des communes ou intercommunalités heureuses de les accueillir et de leur donner les moyens de leur évolution.

Les témoins du patrimoine :

Douze associations de patrimoine sont actives sur notre territoire, chacune avec son propre objectif : la réhabilitation d'édifices ruraux, le recueil de souvenirs (photos, vidéos, écrits, livres) ...

Il est dommage que ce lien entre **l'Histoire et le Patrimoine** n'ait pas été fait dans le diagnostic réalisé par Planeth Culture. En effet, il y a peu de bâtiments remarquables sur le territoire alors que l'histoire des bâtiments et des noms de lieux est unique, que les savoirs faire sont universels...

Il n'est pas fait mention non plus du réseau de sentiers pédestres qui est pourtant un thème à développer à l'échelle intercommunale, en complément au tourisme, aux sports.

L'APPROCHE SECTORIELLE

Le diagnostic réalisé par Planeth Culture devait se pencher plus précisément sur **4 secteurs d'activités**, précisés dans l'appel d'offre public et définis dans le descriptif de mission. Le spectacle vivant a été ajouté aux 3 thèmes auxquels le Conseil Général de Loire Atlantique accorde de l'importance.

Ces quatre thèmes ont-ils été bien observés et analysés dans le diagnostic réalisé par Planeth Culture?

Secteurs d'activités définis dans le cahier des charges de l'appel d'offre public et thèmes favorisés par le CG 44	Le thème est-il pris en compte dans le diagnostic ?	Commentaires du Conseil de Développement
<p>Le spectacle vivant</p>	<p><input type="checkbox"/> Intégralement pris en compte</p> <p><input type="checkbox"/> Suffisamment pris en compte</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Peu pris en compte</p> <p><input type="checkbox"/> Pas du tout pris en compte</p>	<p>- Dans le diagnostic, seuls 3 événements sont repérés comme ayant un intérêt communautaire : les RDV de l'Erdre, les Nuits de l'Erdre et le Tout Petit Festival. Or beaucoup d'autres manifestations ont un rayonnement communautaire dans le sens où elles attirent le public des communes des alentours.</p> <p>Quels sont les arguments, les critères pour affirmer qu'un événement est d'intérêt communautaire ou pas ?</p> <p>Le rôle d'un diagnostic ou d'un état des lieux n'est pas de porter un jugement de valeur mais d'exposer de manière exhaustive et détaillée les caractéristiques des différents événements existant (durée, type de spectacle produit, budget, nombre de spectateurs, public visé...). Cette présentation permet à chacun de se faire, par la suite, une opinion. Si une sélection doit être opérée, il convient de préciser sur quels critères elle sera effectuée.</p> <p>- Le transfert de Cap Nort à l'intercommunalité indiqué comme « prématuré » l'est en effet dans la mesure où la CCEG n'a pas de politique culturelle définie. Pourtant, il y a un réel besoin de production de spectacles sur le territoire. Pourquoi ne pas aider cette salle, qui rayonne déjà au delà</p>

		<p>de Nort sur Erdre, à avoir une programmation plus complète tout au long de l'année ? Incontestablement, Cap Nort pourrait être l'équipement culturel phare qui manque sur le territoire.</p> <p>Pourquoi ne pas travailler régulièrement dès aujourd'hui avec les autres salles du territoire, même si elles sont faiblement équipées, comme le ferait Le Tout Petit Festival vers un public plus large ?</p> <p>A l'horizon 2030, conformément au Schéma de Secteur approuvé, le pôle de niveau 1 Grandchamp-Treillières-la belle étoile devra lui aussi comporter un équipement culturel, mais il n'est pas nécessaire d'attendre cette date pour proposer une programmation riche et de qualité sur l'année aux habitants de la CCEG.</p>
<p>Le livre et la lecture publique</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Intégralement pris en compte</p> <p><input type="checkbox"/> Suffisamment pris en compte</p> <p><input type="checkbox"/> Peu pris en compte</p> <p><input type="checkbox"/> Pas du tout pris en compte</p>	<p>Le thème du livre et de la lecture publique est bien pris en compte dans le diagnostic pour ce qui concerne les bâtiments et les tarifs. Nous regrettons qu'en soient absents les livres, les lecteurs et les bénévoles.</p> <p>Quid de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La pratique du livre électronique, - Les ouvrages édités, souvent à compte d'auteur, par les associations du patrimoine et d'histoire locales, - La façon dont sont choisis les ouvrages par les gestionnaires - La voie de la Bibliothèque Départementale est-elle la seule ?- <p>Beaucoup d'adultes apprécieraient un salon du livre qui leur soit consacré...</p>

L'éducation artistique et culturelle

- Intégralement pris en compte
- Suffisamment pris en compte
- Peu pris en compte
- Pas du tout pris en compte

L'éducation artistique et culturelle : apprendre à s'intéresser, à regarder, à être curieux, à porter un regard critique. L'éveil du spectateur et de l'acteur est différent de l'apprentissage artistique.

- Le diagnostic met en évidence une vision limitée de l'éducation artistique et culturelle en ne faisant allusion qu'à la musique et la danse et en ne s'intéressant qu'au public des scolaires.
- Et les adultes, alors ?
- Il y aurait beaucoup à faire vis-à-vis des arts plastiques, du théâtre, de la photo, de la vidéo, du chant, du mime, des marionnettes, des arts du cirque...aussi, entre autres !

Exemple 1 : Le TDM (Temps D'un Moment <http://www.letdm.fr>), situé à Joué sur Erdre, est un espace d'Art Contemporain qui propose plusieurs expositions dans l'année et des résidences d'artistes. Les écoles et associations de la COMPA bénéficient de la prise en charge de la moitié du coût du transport pour visiter ce lieu d'exposition et de la totalité du coût de la visite commentée.

Exemple 2 : dans le cadre de l'adhésion à « Musique et Danse », un spectacle est offert aux classes participantes. Ainsi, les élèves ne voient « que » des spectacles de danse et/ou des concerts. L'adhésion au spectacle annuel pourrait être indépendante de la partie « éveil, initiation » et s'ouvrir à d'autres pratiques, d'autres arts.

Exemple 3 : le programme « grandir avec la culture » mis en place au sein des collèges par le conseil général serait, pour notre territoire, à étendre aux élèves maternels et élémentaires du fait de l'actuelle impossibilité des scolaires à avoir accès à des spectacles sur le territoire.

<p>Les enseignements artistiques et culturels</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Intégralement pris en compte <input type="checkbox"/> Suffisamment pris en compte <input checked="" type="checkbox"/> Peu pris en compte <input type="checkbox"/> Pas du tout pris en compte 	<p>Le seul enseignement culturel développé dans le diagnostic concerne celui de la musique.</p> <p>Les enseignements du théâtre, de la danse, des arts plastiques ne sont même pas évoqués !</p>
---	--	---

D'après le Conseil de Développement, 3 des 4 approches sectorielles que le bureau d'étude se devait de traiter ont été insuffisamment étudiées, observées et décrites. Le document qui nous a été remis est donc incomplet, partiel, tronqué. Loin de rendre compte de ce qui se passe réellement sur le territoire, il ne remplit même pas sa mission sur les 4 thèmes précisés.

Mais, de notre point de vue, le plus gênant ce sont les prises de positions, les jugements de valeurs, les phrases telles que « **un niveau de qualité supérieur reste à atteindre** » p 36 qui n'ont pas leur place dans un état des lieux qui se doit d'être exhaustif, détaillé et neutre. Aussi, ce document paraît-il orienté.

Remarque de Sylvie LAUDENBACH, Vice-présidente de Polyglotte : "La pratique théâtrale en plusieurs langues, la création d'un spectacle à Cap Nort sur un thème décliné au théâtre, au cinéma, en animations dans les bibliothèques, en expositions picturales à l'Office du Tourisme : c'est de la Culture qui part de la base, pour un public de jeunes et d'adultes venant de la CCEG mais également de Nantes. C'est ce qu'on appelle de la Culture Populaire de qualité et non populiste."

Donner de la cohérence, combler les manques :

Les élus souhaitent que la CCEG prenne une compétence culturelle mais celle-ci reste à définir. La note de cadrage qui nous a été présentée l'an dernier donne les enjeux et les objectifs. Il s'agit maintenant de se les approprier en définissant la politique qui sera mise en œuvre pour les atteindre.

Le diagnostic réalisé par Planeth Culture met en avant des incohérences, des dysfonctionnements qui seront réparés quand les élus se seront dotés de l'outil politique qui leur manque.

Les élus de la CCEG doivent aujourd'hui mettre en place une **stratégie à long terme**, volontariste et cohérente, engagée et ambitieuse, porteuse de valeurs et d'objectifs.

La stratégie culturelle intercommunale qui sera écrite et validée :

- caractérisera le type de manifestation, d'action organisées et gérées par la CCEG,
- précisera ce qui est de compétence communale, intercommunale, départementale...à tous les niveaux

- contiendra le cahier des charges préalable à toute subvention, aides, partenariat, financement,

- proposera un plan d'actions se déclinant en plusieurs phases en fonction des priorités

S'appuyer sur l'aide apportée par le Conseil Général :

Le partenariat avec le Conseil Général est l'un des aspects de cette stratégie mais n'est pas le seul. La CCEG doit d'abord s'engager et mobiliser les communes qui la composent.

Le conseil général souhaite travailler en coopération pour permettre l'accès à la culture au plus grand nombre et l'exprime dans la convention de préfiguration qui a été signée :

- « s'engager dans une démarche solidaire pour soutenir un projet culturel commun à l'échelle d'un territoire pertinent

- s'inscrire dans une dynamique de réseau

- mutualiser les moyens financiers et humains

- se doter de moyens humains pour élaborer, valider et mettre en œuvre un véritable projet culturel »

C'est ce qui a été fait sur la communauté de communes de Derval, par exemple, où l'action avec le conseil général a favorisé l'émergence des initiatives locales, mutualisé les programmations culturelles, enrichi les investissements communaux et intercommunaux, communiqué efficacement vers les habitants.

Basée sur le diagnostic partagé, l'action du Conseil Général veut renforcer le tissu local.

Faire de la place aux artistes :

L'an dernier, les élus de la CCEG ont rédigé une note de cadrage pour cibler et orienter les actions qu'ils souhaitaient entreprendre dans le cadre du Projet Culturel de Territoire. « De la place des artistes » était l'un des 4 enjeux repérés.

Ce thème n'a pas encore été traité : repéré comme une faiblesse de l'état des lieux actuel par le Conseil de Développement, tout juste cité dans le diagnostic de Planeth Culture à propos des résidences, les artistes présents sur le territoire n'ont toujours pas été consultés ni considérés. En effet, le thème traité : « le spectacle vivant » est restrictif dans le sens où il exclu les plasticiens, peintres, sculpteurs ainsi que les artistes locaux.

Il convient de rappeler que ce thème, sur lequel il y aurait beaucoup à faire, ne doit pas être oublié dans le diagnostic partagé et les préconisations à venir pour que **les objectifs identifiés au début de la démarche soient remplis.**

Le Conseil de développement Erdre & Gesvres :

Le Conseil de développement Erdre et Gesvres est une association loi 1901, créée en 2006 à l'initiative des élus de la Communauté de communes d'Erdre & Gesvres.

Composé de quatre collèges issus de la société civile (collège monde associatif, collège monde économique, collège de la citoyenneté et collège socioprofessionnel), le Conseil de Développement a pour objet de :

- Etre un lieu d'échange et de concertation en lien avec l'ensemble des acteurs du territoire
- Contribuer à la réflexion sur le devenir du territoire et des ses habitants
- Faire des propositions et élaborer des projets
- Donner des avis sur les orientations envisagées et les actions menées.

Placé aux côtés du Conseil Communautaire de la CCEG, il est un organe consultatif qui vise à apporter aux élus des avis et des propositions sur les questions relatives à la vie et au développement du territoire d'Erdre & Gesvres.

Il s'inscrit ainsi dans l'émergence d'une nouvelle exigence démocratique : « la démocratie participative ». Par son action et sa réflexion, le Conseil de développement favorise une cohérence territoriale et un projet de territoire rassembleur et dynamique.

Avec la participation de personnes émanant d'activités et d'horizons différents, il est un espace de travail commun où s'exprime l'échange de points de vue.

Conseil de développement Erdre & Gesvres / Communauté de communes d'Erdre & Gesvres

1 Rue Marie Curie
Parc d'Activités La Grand'Haie
44119 GRANDCHAMP DES FONTAINES

Contacts:

Tél : 02.40.12.32.88 - Fax : 02.28.02.22.47
conseil.developpement@cceg.fr